

essaierons par tous les moyens possibles d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de la commission. Au terme de ces soixantes jours, le Canada analysera la situation à la lumière de l'expérience acquise et des perspectives d'avenir et décidera s'il doit maintenir sa participation pour une période supplémentaire. Je voudrais ajouter ici, avec une certaine candeur, que certains points importants des dispositions relatives à la surveillance internationale ne promettent guère. Je ne voudrais par préjuger de la décision du Gouvernement de quelque façon que ce soit, mais il ne faudrait pas trop miser sur le maintien d'une participation canadienne.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux centaines de Canadiens et de Canadiennes, civils et militaires, qui ont fait partie des commissions par le passé, à ceux et celles qui sont maintenant au Vietnam dans le cadre de la nouvelle commission et à ceux et celles qui se préparent à partir les rejoindre. Ils y sont allés et s'y rendent maintenant, non pas parce que le Canada a l'intention d'y poursuivre des intérêts nationaux, mais parce qu'il reconnaît qu'il doit contribuer à la paix dans le monde s'il peut le faire de façon efficace. C'est une tâche difficile qui n'est pas sans dangers. Des Canadiens sont morts en poursuivant cet objectif et il se peut qu'il y ait d'autres victimes. Nous avons une grande obligation envers eux: nous devons veiller à ce que leur dévouement et leur courage contribue véritablement au maintien de la paix. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour assurer l'efficacité de leur rôle et nous ne devons pas hésiter à les retirer si, en dépit de tous leurs efforts, ce rôle semble voué à l'échec.

Voilà l'objet de la politique du Gouvernement et de la décision qu'il a prise dernièrement à ce sujet. Je sais qu'il reflète l'opinion de tous les Canadiens et de cette Chambre qui les représente.